



DEMANDE D'ADHÉSION ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS SÉNIORS 67

Ce formulaire ne concerne que les membres du Club Santé Séniors MGEN 67

VOS DONNÉES			
Membre 1		Membre 2 (Conjoint / Compagnon)	
Adhérent SLS-67 en 2020 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Adhérent SLS-67 en 2020 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
CIVILITÉ : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.		CIVILITÉ : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	
NOM :		NOM :	
PRÉNOM :		PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE : / / 19		DATE DE NAISSANCE : / / 19	
TÉL 1 :	TÉL 2 :	TÉL 1 :	TÉL 2 :
COURRIEL : @		COURRIEL : @	
ADRESSE :		ADRESSE SUITE :	
CODE POSTAL :		VILLE :	
VOS ACTIVITÉS			
<p>Parmi les activités proposées ci-dessous, cochez celles que vous pratiquerez dans le cadre de l'Association SLS-67 Nota : Toutes ces activités requièrent un certificat médical récent de non-contre-indication, ou exceptionnellement une attestation sur l'honneur (Voir les précisions en page suivante) à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier (svp pas d'envoi séparé ultérieur qui retarderait votre adhésion !)</p>			
Cocher les activités choisies		Participation location	
<input type="checkbox"/> Activités pédestres (rando, balade, promenade)		<input type="checkbox"/> Activités pédestres (rando, balade, promenade)	
<input type="checkbox"/> Entretien de la forme physique	26 €	<input type="checkbox"/> Entretien de la forme physique	26 €
<input type="checkbox"/> Ping-pong	16 €	<input type="checkbox"/> Ping-pong	16 €
<input type="checkbox"/> Danses du monde	16 €	<input type="checkbox"/> Danses du monde	16 €
<input type="checkbox"/> Qi gong	16 €	<input type="checkbox"/> Qi gong	16 €
TOTAL locaux à reporter: T1 €		TOTAL locaux à reporter: T2 €	
PAIEMENT			
Je règle : (cocher les cases concernées)		Membre 1	Membre 2
- Adhésion(s) individuelle(s) SLS-67		<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 25 €
Options			
- Participation location salle (Total T1 / T2)		<input type="checkbox"/> __ €	<input type="checkbox"/> __ €
- 1 abonnement à la revue du Club Vosgien « Les Vosges » (4 numéros par an)			<input type="checkbox"/> 6 €
Montant total du chèque à l'ordre de SLS-67 : _____ €			
<p><i>J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance (cf. www.clubmgen67.fr - onglet SLS-67/TELECHARGEMENTS/Assurance_sport) ainsi que de la possibilité de souscrire à l'option indemnités corporelles renforcée « I.A. Sport+ » (Contact : Jean-Louis Scheidt)</i></p> <p>Fait à le / / 20....</p> <p style="text-align: right;"><i>Signature</i></p> <p>Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPS n° 2016/679), nous vous informons que les données récoltées pour votre inscription seront exclusivement utilisées par l'association Sports et Loisirs Séniors 67 dans le cadre de sa gestion administrative.</p>		<p style="text-align: center;">Réservé SLS-67</p> <p>Cert. médical ou Attest. M1 : <input type="checkbox"/> CM <input type="checkbox"/> Att. Date</p> <p>M2 : <input type="checkbox"/> CM <input type="checkbox"/> Att. Date</p> <p>Dossier validé OUI EN INSTANCE Par : Date :</p>	

Votre demande d'adhésion comporte :

- ⇒ **pour l'adhésion au Club Santé Séniors MGEN 67** (*dans tous les cas*)
 - le formulaire d'inscription au Club Santé Séniors MGEN 67 dûment renseigné (*une page*)
 - le chèque de participation aux frais du Club à l'ordre de MGEN
- ⇒ **pour l'adhésion à l'Association Sports et Loisirs Séniors 67** (*si nécessaire*)
 - le présent formulaire dûment complété (*page précédente*)
 - le chèque à l'ordre de SLS-67
 - le ou les certificats médicaux de non contre-indication à la pratique sportive, *ou exceptionnellement les attestations sur l'honneur cf. : www.clubmgen67.fr onglet SLS-67/TELECHARGEMENTS/Attestation_sport*
 - *une enveloppe normale (16x11 ou 22x11) à vos nom et adresse, timbrée, pour l'envoi de la vignette 2021 (et de la carte du Club Vosgien pour les nouveaux membres).*

Votre demande est à adresser **EN UNE FOIS à l'adresse suivante :**

Club Santé Séniors MGEN 67
11 rue A. de Vigny 67200 STRASBOURG

Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur avec mention des pièces manquantes.

Conditions et garanties d'assurance

Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques : celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime. Par le biais de votre adhésion, vous possédez à cet effet une assurance fédérale en trois volets :

- Assurance de responsabilité civile
- Assurance défense recours
- Assurance Indemnisation des dommages corporels

Assurance de responsabilité civile : Si vous êtes reconnu(e) responsable, le Club Vosgien, assuré auprès de la MAIF, prend en charge l'indemnisation de la victime. Cette garantie de responsabilité vous est acquise automatiquement par votre adhésion (conformément à l'Article I321-1 du Code du Sport). Elle couvre les dommages corporels causés aux tiers (y compris les autres membres du Club Vosgien), les dommages matériels et les dommages immatériels consécutifs à un accident.

Assurance défense recours : Cette garantie, d'ordre juridique, est incluse dans le contrat d'assurance. Elle s'exerce la plupart du temps dans le cadre des dommages garantis, et comporte la défense pénale. La MAIF prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme généralement précisée aux conditions particulières. En aucun cas l'amende infligée à l'assuré ne peut être garantie si ce dernier est condamné par les tribunaux devant lesquels il est cité. Le recours contre le responsable : la MAIF exerce à ses frais pour le compte de son assuré, le recours contre le responsable de l'accident, ce recours étant fait soit amiablement soit judiciairement.

Assurance indemnisation des dommages corporels : Cette garantie, strictement personnelle, vous permet de bénéficier de capitaux spécifiques en cas de dommages corporels d'origine accidentelle (ITT, invalidité permanente, décès, compléments en cas de frais médicaux...). Le Club Vosgien vous donne par ailleurs (conformément à l'Article I321-6 du Code du Sport) la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels en prenant l'Option IA Sport +.

Tous les détails du contrat d'assurance sont disponibles sur le site du **Club Santé Séniors 67** : www.clubmgen67.fr onglet SLS-67/TELECHARGEMENTS/Assurance_sport

Vos avantages au Club Vosgien

Votre adhésion à l'association **Sports et Loisirs Séniors 67** vous confère aussi l'adhésion à **la Fédération du Club Vosgien**, qui regroupe plus de 120 associations affiliées. La carte de membre qui vous sera délivrée, et son timbre annuel vous permettent de justifier votre appartenance à cette grande famille et de bénéficier de conseils et d'avantages auprès de ses partenaires : n'hésitez donc pas à en prendre connaissance en consultant le site de la Fédération : <https://www.club-vosgien.eu/associations-club-vosgien/avantages-pour-les-membres/>

Vous y trouverez en particulier :

- des conseils aux randonneurs
- la liste des autres associations
- la liste des commerces qui offrent des remises
- et pour ceux qui organisent des voyages, une liste d'organismes offrant des remises...

